

Bonjour,

Dans le cadre de l'ouverture d'enquête publique sur la déclaration d'utilité publique des périmètres de protection des captages d'Andrevilliers, nous souhaitons vous interpellier sur le manque d'information préalable de cette procédure et d'accompagnement des particuliers dans sa mise en œuvre.

Nous sommes informés, une fois les travaux réalisés, des conséquences de la mise en place de ces captages, à savoir la création d'un périmètre de protection.

D'autre part, l'estimation des dépenses à réaliser par les particuliers ou entreprises présents sur la zone n'a été ni chiffrée, ni subventionnée. L'ensemble de la dépense est à la charge des riverains, alors que ces captages vont bénéficier à l'ensemble de l'agglomération !

Enfin, le dossier n'indique pas où sera implanté la station de traitement de ces captages... Allons-nous aussi découvrir la construction d'une « usine » à proximité de nos maisons ?

Espérant être mieux entendus, informés et accompagnés par nos collectivités.

Cordialement

Monsieur et Madame....  
Saint-Georges sur Eure